

## La lutte contre les vols à main armée : la gendarmerie s'organise pour occuper le terrain, conseiller et traiter les cambriolages

La lutte contre les vols à main armée fait partie intégrante de la lutte contre les atteintes aux biens en général, et contre les cambriolages en particulier. Le plan du groupement de gendarmerie départementale de Lot-et-Garonne repose sur trois piliers :

- Occupation du terrain
    - par le renforcement des patrouilles de prévention de proximité autour des commerces aux périodes les plus sensibles, notamment en fin d'année ;
    - par l'engagement de réservistes dans le cadre de missions de prévention ciblée;
    - par les opérations concertées avec les services de l'Etat (police, douanes, inspection du travail, etc...) ;
    - par les opérations tranquillité vacances et tranquillité seniors ;
    - par le renforcement des contrôles de flux, en particulier par les unités motorisées aux points stratégiques et par les unités territoriales et les pelotons de surveillance et d'intervention dans les gares et les trains.
  
  - Conseil
    - par l'intervention du référent sûreté dans les commerces et les établissements publics le demandant ou d'initiative ;
    - par la mise en œuvre prochaine du dispositif alerte commerces visant à prévenir une population de commerces se présentant comme une cible potentielle privilégiée de malfaiteurs, le système reposant sur une diffusion de courriers électroniques semi automatiques ;
    - par la communication de prévention :
      - grâce à la production de documentation spécifique ;
      - au travers de communiqués sur des phénomènes particuliers ;
      - grâce à la médiatisation des opérations coordonnées et de leurs résultats.
  
  - Traitement des cambriolages et attaques à main armée
    - par la mise en œuvre de groupes d'enquête et de lutte anti cambriolages dans les arrondissements de la zone de responsabilité de la gendarmerie ;
    - par le renforcement des actes de police technique et scientifique en systématisant l'intervention des techniciens en identification criminelle sur les scènes de crime et en assurant une remontée de l'information judiciaire de qualité et pertinente ;
- par le travail de rapprochement inter-services (cellule anti cambriolages police/gendarmerie, échanges avec le magistrat référent cambriolages, rapprochements avec l'administration pénitentiaire, etc..).